Nouveau Plan des urgences médicales

Compte Test - 2013-03-07 08:17:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le Plan national des urgences médicales, présenté à S.M. le Roi Mohammed VI mardi à Fès, assigne plusieurs fonctions aux urgences médicales. Premier palier de ce plan, les urgences médicales de proximité portent notamment sur la permanence médicale 24/24h, les gestes et man½uvres de premier secours, la surveillance du patient, les examens biologiques de base et le transfert sanitaire simple. Les urgences médico-hospitalières de base (CHP) concernent les gestes de ressuscitation et de réanimation, la transfusion, l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale (bloc opératoire), alors que les fonctions dévolues aux urgences médico-hospitalières complètes (CHR/CHU) sont la réanimation hospitalière polyvalente, le transfert sanitaire spécialisé (SMUR), la régulation des appels médicaux et la formation continue en soins d'urgences et soins intensifs.

Le plan de déploiement des centres de régulation du numéro d'appel «141» se fera sur plusieurs étapes. Le transfert sanitaire spécialisé (SMUR) se fera, lui aussi, de façon progressive : Fès, Rabat, Casablanca, Marrakech et Oujda en mars 2013, Laâyoune, Agadir, Meknès et Kénitra en octobre 2013 et Settat, Safi, Beni Mellal, Al Hoceima, Tanger et Tétouan en juin 2014. Les 4 Héli-SMUR qui seront acquis dans le cadre de ce plan seront déployés en 2013 à Marrakech, en 2014 à Oujda et Laâyoune et en 2015 à Tanger.

La mise en place du Plan national des urgences médicales nécessite une enveloppe budgétaire de 500 millions de DH répartie entre l'acquisition des ambulances (244 millions de DH), des 4 Héli-SMUR (66 millions de DH), des équipements des 11 Centres de régulation (30 millions de DH), la mise à niveau des UMP et SAU (120 millions de DH) et la formation (40 millions de DH).